

Adec Mandeluyne grand frère l'aveu de la
 garde d'autre a été célébré dans cette eglise
 Parmissale. apres les trois publications faites
 sans intervention d'aucun obstacle tant canonique
 que civil, et les autres formes de droit observées
 exige leur mutuel consentement et les de marier
 selon le rit de notre messe l'eglise, Catholique
 apostolique et romaine. présents a ce Antoine
 reynaud, come greffier, nicolas vidal, vicars grevets, le
 pere de la fille et le commun pereur des parties

Antoine Reynaud & greffier nicolas vidal
 Vincent Escarrou Imourchou Lmarchou

Denaur curé

L'an mil sept cent trente un et le neuvieme
 jour du mois de fevrier, j'ay Baptisé Joseph
 fils de honneur reboli, et de Marguerite
 Couesle le parrain Joseph Senir, la marraine Theresse
 Bouffier. le pere le parrain, et marraine n'ont
 signé pour ne s'opposer Senir.

Denaur curé

L'an mil sept cent trente un et le douzieme
 jour du mois de fevrier j'ay Baptisé Anne rose
 Fanelon fille naturelle et legitime de sieur pierre

~~Denaur~~



Bapt.
 Anne rose
 Fanelon

Fanelon est née le dix huit Courant le
 Fanelon s. Pierre quissant. La marraine
 Demeille rose rafele. le pere le parrain, et
 Mairaine ont signé Fanelon Buisson
 rafele rafele Denaur curé

mort

Joseph
 reboli

L'an mil sept cent trente un et le dix septieme jour de
 fevrier nous avons enterré dans le cimetiére de cette
 paroisse Joseph reboli fils d'honneur et de Marguerite
 Couesle, age d'environ huit jours et est mort le jour
 d'hier par les toussiques

Denaur curé Thangere

Den.
 Joseph
 Marchou

L'an mil sept cent trente un et le vingtieme jour de
 mois de fevrier j'ay Baptisé Joseph marchou fils
 et naturel et legitime de Francis et de Gabrielle Lormier
 étant né le quatorzieme le parrain Lucien vassier
 la marraine marianne de la re. le parrain la
 marraine et le pere ne s'opposent pas, pour ne le
 s'opposer

Denaur curé

Lmarchou L. K. L. P. S.